

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27/05/2020

Dossier complet le :

27/05/2020

N° d'enregistrement :

f09320p0127

1. Intitulé du projet

TRAVAUX DE RECHARGEMENT EN SABLE ET REPROFILAGE DE LA PLAGE PENO SITUÉE SUR LA COMMUNE DE CARQUEIRANNE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

HUBERT FALCO, PRESIDENT DE LA METROPOLE

RCS / SIRET

2 4 8 3 0 0 5 4 3 0 0 2 1 7

Forme juridique

METROPOLE

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
13	Rechargement en sable et reprofilage de la plage PENO (volume d'apport de sable entre 0 m3 et un maximum de 600 m3 par an en fonction de l'état de la plage (Pour rappel en 2019 rechargement de 260m3)- montant maximum de l'opération de rechargement et de reprofilage de la plage<160 000 €) Pour rappel coût de l'opération en 2019 environ 8 000€ HT.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Travaux de rechargement en sable et reprofilage de la plage PENO avant la saison estivale.
- La période de travaux est prévue entre fin mai et fin juin
- Durée des travaux 4 à 8 jours en fonction des conditions météorologiques.
- Des mesures seront prises afin de limiter les éventuels impacts sur le milieu marin.
- Durée de validité demandée pour l'étude au cas par cas : 5 an.
- La plage sera interdite durant la durée des travaux par arrêté municipal et la réouverture du site ne sera effectuée qu'après résultats d'analyse de l'eau de baignade conformes aux normes sanitaires en vigueur.

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de la compétence autorité concessionnaire de l'Etat pour les plages, la Métropole Toulon-Provence-Méditerranée (MTPM) , le concessionnaire assure l'entretien de la totalité de la plage et de ses équipements.

La plage de PENO étant soumise à des phénomènes d'érosion fluctuants d'une année sur l'autre, il est nécessaire que MTPM puisse reconstituer en tant que de besoin le profil de plage dans les zones en érosion.

L'étude environnementale de Mars 2019, en annexe 9, recommande l'utilisation de matériaux de rechargement de granulométrie proche et ou supérieur à la granulométrie de la plage ce qui impliquerait un recours à du sable de carrière ou de rivière. Toutefois l'étude précise que le sable de Bormes issu de la passe pourrait être utilisé en sous couche. Il est à noter que la plage Peno est une plage artificielle créée dans les années 80 par l'apport de matériaux disponibles à l'époque or la plage Pradon qui est la plage naturelle la plus proche située à 300m à l'Ouest est constituée de sable plus fin que celle de PENO.

Donc il est proposé de se limiter à du Sable de Bormes de la passe et en sous couche avec le sable de la plage remis par dessus lors du reprofilage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

0. Estimation des besoins

avant la saison estivale, au mois de mai ,et après les dernières grosses vagues, évaluation des besoins en rechargement et reprofilage de la plage.

1. Récupération de sable.

- Le sable provient de Bormes les Mimosas qui est une commune proche excédentaire en sable. L'opération dépendra donc également de la quantité de sable disponible.

Dans tous les cas, ce sable fait l'objet d'analyses granulométrique et physicochimique. Le sable sera également compatible en terme de couleur.

2. Transport:

Le transport sera effectué par camion jusqu'au site de baignade.

3. Mise en place et reprofilage du sable

Déversement du sable sur la plage, mise en place du sable de Bormes en sous couche cadre du reprofilage, le sable d'origine sera remis en surface. Reprofilage également des zones de plage n'ayant pas fait l'objet d'apport de sable.

Utilisation des feuilles mortes de Posidonie dans le cadre d'un mille-feuille.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après travaux et analyse de la qualité des eaux conforme, la plage sera accessible aux usagers pour la saison estivale.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Travaux de rechargement < 160 000.00 euros, non soumis à la loi sur l'eau.

Projets non soumis à l'évaluation environnementale car :

- Pas de seuil relatif au volume de rechargement et volume de rechargement faibles

Le projet est soumis au cas par cas, article R122-2 du Code de l'Environnement.

Le service de la DDTM-DML sera également informé de l'opération dans le cadre d'un "porter à connaissance".

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale de la plage faisant l'objet du reprofilage:	4300m ²
Volume de sable estimé en fonction des besoins et de la quantité de sable de Bormes disponible:	entre 0 et 600 m3
En 2019 rechargement 260 m3	

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Plage PENO
Promenade Marius Coulomb
83320 Carqueiranne

Commune de Carqueiranne

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 6 ° 0 4 ' 3 0 " 34 Lat. 4 3 ° 0 5 ' 0 8 " 82

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 6 ° 0 4 ' 3 3 " 74 Lat. 4 3 ° 0 5 ' 1 2 " 01

Point d'arrivée :

Long. 0 6 ° 0 4 ' 2 7 " 92 Lat. 4 3 ° 0 5 ' 0 5 " 44

Communes traversées :

Carqueiranne

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Commune de Carqueiranne
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	FR9301613 Rade de Hyères FR9310020 îles de Hyères La plage PENO est limitrophe à ces sites Natura 2000 ce qui a impliqué la production d'une fiche des incidences Natura 2000 simplifiée
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Utilisation du sable issu du dragage du port de Bormes-les-Mimosas
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Une fiche simplifiée des incidences Natura 2000 est jointe et des mesures sont prises pour ne pas avoir d'impact sur les biocénoses marines: - Respect d'une distance d'1m avec le bord de l'eau - En cas de turbidité du plan d'eau malgré la précaution précédente déploiement d'un barrage antiturbidité par les prestataire - Par ailleurs le sable est un sable marin donc cela réduit les risque de présence de fines

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Erosion du trait de côte dû à l'action de la mer et du vent qui nécessitera probablement le renouvellement de l'opération de rechargement
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Dans le cadre du transport du sable le nombre de camions sera limité et sur une période restreinte. 30 camions de 20m3 au maximum
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Bruit lié aux engins utilisés pendant la phase de travaux , chargeurs de grande capacité et tractopelles. Le site est excentré de la zone la plus urbaine ce qui limite l'impact sonore pour les habitants.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Utilisation de sable marin naturel dont le niveau de contamination chimique est inférieur à N1,
- Instructions données à l'entreprise d'arrêter le chantier à 1 m du bord de l'eau pour supprimer les risques de turbidité
- Mise en place d'un rideau anti turbidité si malgré la mesure précédente il y en avait.
- Durée du chantier limitée dans le temps, en journée et dans une zone pas à proximité immédiate de la plus forte densité d'habitat ce qui devrait limiter les nuisances sonores
- Réouverture de la plage sur la base d'un résultat d'analyse microbiologique conforme.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet peut être dispensé d'étude d'impact au regard:

Des faibles volumes de sable apportés (0 à 600m³ / an). Il ne s'agit pas d'une création de plage avec apport massif de sable mais de compléments pour compenser si besoin l'impact des tempêtes hivernales.

Les mesures prises dans le cadre de ce chantier et exposées dans ce CERFA doivent permettre de limiter le risque environnemental et sanitaire

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 5: PLAN ABORDS PROJET ANNEXE 6: PLAN SITUATION SITE NATURA 2000 CARTOGRAPHIE DES BIOCENOSES ANNEXE 7: QUALITE CHIMIQUE SABLE DE BORMES LES MIMOSAS ANNEXE 7-1: FICHE TECHNIQUE SABLE LAVE DE CARRIERE ANNEXE 7-2: ANALYSE CHIMIQUE PENO ANNEXE 8: CARTOGRAPHIE BIOCENOSE ANNEXE 9: RAPPORT DE L'HERBIER DE POSIDONIE (MARS 2019) ET RAPPORT DE PRELEVEMENT D'ANALYSE ET D'INTERPRETATION RELATIF AUX MATERIAUX DE LA PLAGE PENO

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à TOULON

le, 25/02/2020

Signature



